



CLAP DE FAIM !



L'INFLATION TOUJOURS ET ENCORE

L'inflation a repris depuis 2019 :

- Période 2019-2021 : 3,2%
- Année 2022 : 6,2%
- Année 2023 : 4,9%
- Année 2024 : déjà 3,5% de prévu

Résultat : 19% d'inflation de 2019 à 2024

Ce n'est qu'une moyenne... les prix des dépenses quotidiennes (nourriture, énergie) ont augmenté de 30% à 60% !

REVENDEICATIONS CFDT

- Augmentation générale pour compenser intégralement l'inflation depuis 2019 pour l'ensemble des salariés

- Enveloppe promotion et égalité H/F en plus de l'augmentation générale

- Enveloppe pour le rattrapage des salariés des anciens salariés payés moins que les nouveaux embauchés

- Mise à jour de la grille des salaires :

- Application du minima SYNTEC de 41 K€ pour les forfaits heures

- Application du minima SYNTEC de 52 K€ pour les forfaits jours

- Mise à niveau les minima des classifications + rattrapages des salaires sous les niveaux minimums

- Frais de déplacement :

- 25€ repas de midi

- 30€ repas du soir

- 160€ nuit d'hôtel en IDF / Lyon

- 110€ nuit d'hôtel en province

- Pour les séjours supérieurs à 7 jours application des mêmes règles que pour les séjours inférieurs à 7 jours

- Laisser le choix de passer ou pas par Agencia

- Frais télétravail 2,5€ par jour

- Revalorisation des tickets restaurant +10%

- Participation employeur de 55% pour les RIE

- Plan Epargne Entreprise (PEE) :

- 0 à 500€ abondés à 100 %

- 500€ à 1000€, abondés à 50 %

- 1000€ à 2000€ abondés à 30 %

- Plafond d'abondement 2000 €.

- Inclure la prime d'ancienneté cristallisée dans le salaire de base (cela aura pour effet que la prime de performance calculée sur l'ensemble des revenus pour les non-cadres (salaire de base + ancienneté) et non pas seulement sur le salaire de base.)

- Paiement du salaire sur douze mois (mettre fin au vrai/faux 13^e mois qui pénalise les salariés)

- Mutuelle : 57 % part employeur/43 % part salariés

- Politique automobile/verdissement du parc : loyer de référence pour le calcul des loyers correspondant à un véhicule électrique deux places électrique

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

- Augmentation générale : ZÉRO

- Enveloppe pour augmentation « au mérite » de 3 %

- Enveloppe égalité homme/femme de 0,2 %

- Enveloppe promotion et rétention de 0,2 %

- Ticket Restaurant à 9,70€

- Mutuelle part employeur à 53 %

- Grille des salaires :

+3 % pour les non-cadres

+2 % pour les cadres

Mais attention les salariés qui sont déjà au-dessus de la grille n'auront pas d'augmentation. Et la grille BV est plutôt basse.

La CFDT dénonce ces propositions totalement indécentes compte tenu des excellents résultats financiers de l'entreprise.

Même les salariés qui auront une augmentation au mérite vont continuer à perdre du pouvoir d'achat – un comble !

BUREAU VERITAS EN DÉCALAGE TOTAL AVEC TOUT LE MONDE...

Bureau Veritas est l'une des entreprises les plus rentables de France.

Pourtant, elle accorde des augmentations de salaire bien

inférieures à la moyenne constatée en France (par exemple en 2023 : 5 % d'augmentation de salaire en moyenne).

De même, Bureau Veritas a fortement augmenté ses prix auprès de ses clients, et lorsque ce n'était pas possible, les temps d'interventions ont été drastiquement réduits. Conséquence : la rentabilité de l'entreprise a encore augmenté, mais sans que les salariés ne soient récompensés.

Nos clients restent persuadés que les tarifs augmentent à cause des augmentations de salaire !



Enfin, la CFDT rappelle qu'à Bureau Veritas, non seulement les salaires sont bas, mais en plus le temps de travail est très élevé :

- Écrêtage des heures des sédentaires

- Techniciens en forfait heures avec 1,5 h de trajet par jour non payé

- Cadres en forfait jour sans limites horaire

Faites vos comptes... certains salariés — même les cadres — ne sont pas loin du SMIC horaire !

Pour la CFDT, c'est une parodie de négociation. Alors que l'entreprise réalise des bénéfices records et que l'inflation explose, l'absence d'augmentation générale est une honte.

INFORMATION

Retrouvez toutes les informations de la CFDT BV sur notre site internet :

<http://bureauveritas.cfdt-fgmm.fr>

